

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 Novembre 2020

Présents : AMIEL Alexandra, AYGLON Sylvie, BALMES Éric, BLOT Olivier, BONNAURE Véronique, BOYER Maxence, DALZON Mathias, DAYRE Michel, DELEUZE Stéphanie, DUCROS Loïc, MAGNIN Julien, THIBON Jean-François, THIBON Valentin.

Excusés : FORGET André, GARREL Eric.

Pouvoirs : GARREL Eric à DAYRE Michel

Secrétaire de séance : BALMES Eric

Ordre du jour

1. Convention avec le SDEA (ATC)
 2. Convention SDE Telecom Chemin de Bel Air
 3. Signalisation d'intérêt local (SIL)
 4. Transfert de compétence Zone Natura 2000 et ENS vallées de la Beaume et Drobie
 5. Lancement APS pour bâtiment d'exploitation Chèvrerie
 6. Commande de matériel d'entretien (élagage)
 7. Chauffage de la salle des Aînés
 8. Entretien des cimetières – Renouvellement des concessions
 9. Information sur le SCOT
 10. Communications sur les logements de la Résidence Le Magnaou
 11. Questions diverses
 12. Point des commissions
-

En préambule de la réunion, Monsieur le Maire propose de rendre hommage au professeur Samuel PETIT.
Une minute de silence est observée.

Ajout de délibérations

13. Convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique pour le remplacement du personnel administratif.

Le compte rendu du précédent Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

1/ Délibération : Convention avec le SDEA (ATC)

Monsieur le Maire propose de passer une convention avec le Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche pour une mission d'Assistance Technique aux Collectivités dans le domaine de la Voirie. Cette mission porte sur le conseil d'ordre général en matière de voirie et la maîtrise d'œuvre des travaux d'entretien et de réhabilitation de la voirie communale. La rémunération annuelle qui sera facturée par le SDEA à la commune est de 1 260 € HT, soit 2.50 € par habitants.
Proposition acceptée à l'unanimité ;

2/ Délibération – Convention SDE Telecom Chemin de Bel Air

Pour rappel, l'opération d'extension du réseau d'électrification, poste Maisonord, Chemin du Bel Air, est lancée. L'opération de mise en œuvre coordonnée du génie civil des futurs réseaux d'éclairage public et de télécommunications concernent deux maîtres d'ouvrage différents : le SDE et la Commune, il est proposé de signer une convention d'organisation temporaire de maîtrise d'ouvrage afin de faciliter la coordination du chantier en désignant le Syndicat comme maître d'ouvrage unique. Pour information, la contribution estimative demandée à la commune pour l'enfouissement du réseau Télécom est de 4100 € TTC. Ces travaux permettront de viabiliser les terrains constructibles le long du Chemin de Bel Air. Décision adoptée à l'unanimité.

3/ Signalisation d'intérêt local (SIL)

Une demande de rajout de panneaux de signalétiques a été présentée auprès de la mairie afin d'indiquer une activité professionnelle. Pour la réglementation de l'affichage la communauté de commune, qui a été consultée, s'appuie sur les règles définies pour le PNR (Parc Naturel Régional) qui ne prévoit pas la signalisation de ce type d'établissement. Monsieur le Maire propose qu'un groupe de travail se penche sur ce problème afin de définir des règles pour permettre la signalisation des personnes qui ont une activité sur la commune tout en évitant la prolifération de panneaux non essentiels. Alexandra AMIEL, Julien MAGNIN, Michel DAYRE, Olivier BLOT et Eric BALMES se portent volontaires pour travailler sur ce sujet.

4/ Délibération – Transfert de compétence Zone Natura 2000 et ENS vallées de la Beaume et Drobie

Monsieur le Président de la Communauté de Communes demande à la Commune de se prononcer sur la modification de l'article 3 des statuts de la Communauté engagée par le conseil communautaire le 12 novembre dernier et qui concerne la compétence : Gestion et animation de l'Espace Naturel Sensible et du Site Natura 2000 : vallées de La Beaume et de La Drobie.

Le Conseil, à l'unanimité, se prononce favorablement à ce transfert de compétence.

5/ Délibération - Lancement APS pour bâtiment d'exploitation Chèvrerie

Suite au projet de réhabilitation du bâtiment d'exploitation de la chèvrerie, il a été demandé à l'Atelier Rabier Architecture de Vallon Pont d'Arc de faire une proposition concernant une mission sous forme d'APS associée à un coût de construction afin de monter le projet financement. Le coût de cette mission s'élève à 3 600 € TTC.

Proposition acceptée à l'unanimité

6/ Commande de matériel d'entretien (élagage)

Il a été présenté au Conseil municipal un devis pour l'acquisition d'une perche d'élagage avec rallonge pour un montant de 863.70 € TTC ;

Acquisition acceptée à l'unanimité

7/ Chauffage de la salle des Aînés

Les Aînés se plaignent du manque de chauffage dans leur local. Après débat, il est décidé de faire installer un chauffage radiant dans ce local en attendant la rénovation complète du chauffage de la salle polyvalente.

8/ Entretien des cimetières – Renouvellement des concessions

Il est constaté que de nombreuses concessions dans les cimetières sont échues et non renouvelées. Des relances vont être adressées aux ayants droits connus. De plus, de nombreux emplacements semblent non attribués, la commune procédera à un affichage sur ces terrains afin de régulariser ces situations

9/ Information sur le SCOT

Lors du dernier conseil communautaire, il a été demandé aux délégués d'approuver le SCOT. Le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) de l'Ardèche Méridionale est un document d'urbanisme qui comprend 150 communes, 8 communautés de communes, sur 2 630 km², avec 100 000 habitants. Un Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) a été arrêté par le Comité Syndical le 17 février 2020, destiné à encadrer les documents de planification locaux : les PLUI, les Programmes Locaux de l'Habitat (PLH), les Plans de Déplacements Urbains (PDU) ainsi que les principales opérations d'aménagement et d'urbanisme. Le SCOT est porté par le SYMPAM (Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale) qui va être dissout en Février 2021. Si ce document n'est pas approuvé avant la dissolution du syndicat, il pourrait ne jamais entrer en application et le travail effectué serait perdu.

10/ Communications sur les logements de la Résidence Le Magnaou

Les travaux des 9 logements de la résidence du Magnaou s'achèvent. Ils seront probablement mis à la location en Juin 2021, la commune de Chandolas assure la réception des candidatures qu'elle présentera à la commission d'attribution.

Une information sera faite auprès des habitants de la commune susceptibles d'être intéressés par ces logements. La commune devra fournir une liste à Ardèche Habitat.

A noter que 80% de la population Ardéchoise est éligible à ce type de logement.

11/Questions diverses :

- Illuminations de Noël
Début Décembre, la pose des illuminations sera reconduite pour les deux bourgs.
Une guirlande pour décorer le sapin des Martins sera achetée.
- Nids de frelons
Deux nids de frelons ont été signalés sur Maisonneuve, le long du Chassezac, Loïc DUCROS s'occupera du problème dès demain.

12/Point des commissions:

- Voirie
Les travaux d'assainissement s'achèvent. Le réseau de transfert est terminé.
L'entreprise BOYER procède à la remise en état du chemin des Plots, ensuite elle terminera les travaux du réseau pluvial prévus sur le chemin de Goularade.
- Bâtiments :
Une fuite d'eau a été signalée au logement du Presbytère par Madame BEN LOULOU.
De gros travaux de réfection sur cette toiture sont à prévoir.
- Sociale :
En raison des conditions sanitaires actuelles, le repas de fin d'année des Aînés n'aura pas lieu.
Il sera remplacé par la distribution de colis mi-Décembre par les élus en respectant les gestes barrières.

- Communication :
La question d'éditer un document annuel reprenant les informations communales a été évoquée.
A cette occasion, on pourrait demander aux Chandolassiens de faire passer d'anciens documents, photographies ...sur la vie de notre commune.

Une présentation sommaire du site internet « relooké » de la commune est faite aux élus. Il devrait être actif au cours du 1^{er} trimestre 2021.

13/ Délibération : Recours au service de remplacement des personnels administratifs mis en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique de l'Ardèche.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un service de remplacement du personnel administratif pour faire face aux absences des agents ou à un surcroît de travail existe auprès du CDGFPT. Pour ce faire, le recrutement doit transiter par le Centre de Gestion qui assurera l'ensemble des tâches administratives.

Pour pouvoir bénéficier de ce service, en cas de besoin, une convention d'affectation d'un personnel non titulaire doit être signé entre la Collectivité et le Centre de Gestion.

Il est à noter que nous pourrions toujours recruter du personnel de notre côté sans avoir recours à ce service. Monsieur le Maire est autorisé à signer cette convention à l'unanimité.

La séance est levée à 22h21